

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents : 4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C265

Délibération : 25/C265

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A
LILLE PLACE JACQUES FEBVRIER

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 3 novembre 2025 estimant les biens sis à Lille, objet de la présente délibération, à la somme de 189 000 euros.

Considérant que la Ville de Lille est propriétaire du bâtiment implanté place Jacques Febvrier à Lille, accueillant plusieurs structures dédiées à la petite enfance, dont le multi-accueil « Piponie », géré par le Centre social Marcel Bertrand, et la crèche privée « Les Petites Canailles ».

Considérant que cet équipement, dénommé « Centre de la Petite Enfance Debaecker », a été édifié sur un terrain appartenant à Lille Métropole Habitat (LMH) dans le cadre d'un bail emphytéotique de 30 ans, conclu en 1994 et désormais arrivé à échéance. Le périmètre concerné correspond aux parcelles cadastrées section MR n° 308, 309, 310 et 342, d'une superficie totale d'environ 675 m², situées place Jacques Febvrier.

Considérant qu'il existe sur ces emprises foncières appartenant à LMH, des biens relevant du régime de la domanialité publique et affectés à l'usage d'un service public relevant de la compétence de la ville,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la ville de Lille se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 100 000 euros en considération de l'affectation des parcelles à un service public.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille des parcelles suivantes :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M ²
Place Jacques Février	MR	308	483
	MR	309	95
	MR	310	14
	MR	342	83

Ce transfert s'opérera au prix de CENT MILLE EUROS (100 000€).

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de la Ville de LILLE.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 4

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES 3

Présents : 4

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C266

SERVICE : Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C205 DU 17 NOVEMBRE 2025 RELATIVE AU DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DE LA PARCELLE SISE A VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU TERROIR CADASTREE SECTION NM 372 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du code de la construction et de l'habitation

Considérant qu'il existe sur la parcelle NM 372 sise à Villeneuve d'Ascq rue du Terroir, un terrain de basket et un parking ouvert à l'usage direct du public représentant une surface d'environ 4006m²,

Considérant que l'opération de transformation de l'office public en société d'économie mixte rend nécessaire le déclassement par anticipation des biens relevant de son domaine public qui sont encore matériellement affectées à l'usage de parking ouvert au public et de terrain de basket et n'ont pu être désaffectées, dans le délai contraint de cette opération.

Considérant que lesdites emprises doivent être conservées par LMH postérieurement à sa transformation en SEM en vue de recevoir l'implantation de la base -vie du chantier de réhabilitation des logements de la résidence TRIOLO.

Considérant qu'il résulte de l'étude d'impact menée pour les besoins de la présente délibération que l'aléa tenant en l'absence de désaffectation effective est faible dans la mesure où il ne dépend que d'opérations matérielles maîtrisées par LMH-SEM dans le cadre de son programme de réhabilitation de la résidence TRIOLO;

Considérant, dans l'hypothèse invraisemblable où la désaffectation ne pourrait intervenir, qu'un tel bien ne pourrait demeurer la propriété de LMH-SEM. Il reviendrait de plein droit, et sans pénalité financière compte tenu de la suppression de LMH-OPH, à la personne publique venant aux droits de cette dernière à la seule fin d'assurer la continuité de la compétence domaniale, que souligne l'article de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Considérant que ces emprises seront par la suite cédées par la SEM LMH à TISSERIN PROMOTION en vue de développer un programme de logements.

Considérant que la désaffectation matérielle ne peut être constatée dans l'immédiat compte tenu de la nécessité de vider les lieux de tout occupant préalablement aux travaux à réaliser par la SEM LMH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 411-2-1 et L. 481-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-2,

Vu les délibérations n° 25-C-0105 et 25-C-0211 des 24 avril et 27 juin 2025, du Conseil métropolitain, approuvant notamment la fusion de l'OPH par absorption au sein d'une SEM LMH ainsi que le projet de traité de fusion,

Vu l'avis favorable du CSE de l'OPH en date du 24 avril 2025,

Vu les statuts de la SEM « Lille Métropole Habitat »,

Vu la délibération 25/C205 du Bureau de LMH du 17 novembre 2025

Considérant que c'est à tort que la date de prise d'effet de décision de désaffectation et du déclassement par anticipation de parcelle sus énoncée a été portée au 29 décembre 2025.

Il y a lieu de modifier la délibération 25/C205

Délibère :

Art. 1^{er} : Est décidée à compter de ce jour la désaffectation de la parcelle cadastrée section NM 372 partie d'une surface d'environ 4006m² sise à Villeneuve d'Ascq, rue du Terroir. Sa désaffectation matérielle effective devra intervenir dans un délai maximum de trois ans, soit avant le 9 décembre 2028.

Art. 2 : l'OPH Lille Métropole Habitat, puis la SEM venant à ses droits, entretiendra le bien susvisé et garantira son usage direct par le public jusqu'à la réalisation des mesures de désaffectation matérielle qui devront avoir été menées avant l'expiration du délai de trois ans fixés à l'article 1^{er}.

Art. 3 : Est déclassé à compter de ce jour le bien susvisé et incorporé au domaine privé de l'office public de l'habitat Lille Métropole Habitat, en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C267

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION 25/C206 DU 17 NOVEMBRE 2025 PORTANT RETRAIT DE LA DELIBERATION 25/C019 DU 4 MARS 2025 ET VENTE AU PROFIT DE TISSERIN PROMOTION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION NM N°372 PARTIE SISE 19 RUE DU TERROIR A VILLENEUVE D'ASCQ

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'attestation de dépôt de la demande d'évaluation en date du 17 janvier 2025 à laquelle le service des Domaines n'a pas répondu dans le délai qui lui était imparti pour estimer les biens objet de la présente délibération,

Considérant que LMH a lancé une procédure de consultation pour la cession foncière avec charges sur une partie la parcelle cadastrée section NM n°372 sise 19 rue du Terroir à VILLENEUVE D'ASCQ à l'issue de laquelle TISSERIN PROMOTION a été retenu au prix de 400 €/m² de surface de plancher.

Considérant que ce site permet la densification de la parcelle cadastrée section NM n°372 partie sise 19 rue du Terroir à VILLENEUVE D'ASCQ en vue d'une programmation de 20 logements environ locatifs intermédiaires et 38 logements environ en accession libre.

Vu la délibération 25/C019 du 4 mars 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont autorisé la désaffectation de la parcelle NM n°372 partie et agréé la signature de la promesse de vente de la parcelle cadastrée section NM n° 372 partie sise 19 rue du Terroir à VILLENEUVE D'ASCQ sous condition suspensive de déclassement moyennant le prix de 400€/ m² de surface de plancher.

Considérant cependant l'impossibilité de mener à bien la procédure de désaffectation matérielle du site préalablement à la transformation de LMH en SEM , il y a lieu de retirer purement et simplement la délibération 25/C019 du 4 mars 2025 et de tenir compte de la modification de la procédure de déclassement de cette emprise foncière.

Vu la délibération 25/C205 par laquelle les membres du Bureau ont décidé le déclassement par anticipation de la parcelle sise à Villeneuve d'Ascq rue du Terroir cadastrée section NM n°372 partie pour 4006 m² environ.

Vu la délibération 25/C206 aux termes de laquelle les administrateurs ont décidé

- De retirer la délibération 25/C019 du mars 2025
- D'autoriser la vente de la parcelle NM n°372 partie sise 19 rue du Terroir à VILLENEUVE D'ASCQ d'une surface d'environ 4006m², désormais déclassée par anticipation, au profit de TISSERIN PROMOTION au prix de 400€/m² de surface de plancher sous diverses conditions suspensives

Considérant que c'est à tort que la délibération 25/C205 décidait le déclassement par anticipation de la parcelle NM N°372 partie à compter du 29 décembre 2025, la délibération 25/C206 relative à la vente de ladite emprise au profit de TISSERIN se trouve dépourvue de base légale et doit être retirée.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer la délibération 25/C206 du 17 novembre 2025 ainsi que la délibération 25/C019 du 4 mars 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Anne VOITURIEZ".

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration
BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**
Mmes Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C268

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C268

SERVICE Direction Juridique

OBJET VENTE AU PROFIT DE TISSERIN PROMOTION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION NM N°372 PARTIE SISE 19 RUE DU TERROIR A VILLENEUVE D'ASCQ

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'attestation de dépôt de la demande d'évaluation en date du 17 janvier 2025 à laquelle le service des Domaines n'a pas répondu dans le délai qui lui était imparti pour estimer les biens objet de la présente délibération,

Considérant que LMH a lancé une procédure de consultation pour la cession foncière avec charges sur une partie la parcelle cadastrée section NM n°372 sise 19 rue du Terroir à VILLENEUVE D'ASCQ à l'issue de laquelle TISSERIN PROMOTION a été retenu au prix de 400 €/m² de surface de plancher.

Considérant que ce site permet la densification de la parcelle cadastrée section NM n°372 partie sise 19 rue du Terroir à VILLENEUVE D'ASCQ en vue d'une programmation de 20 logements environ locatifs intermédiaires et 38 logements environ en accession libre.

Vu la délibération 25/C266 par laquelle les membres du Bureau ont décidé le déclassement par anticipation de la parcelle sise à Villeneuve d'Ascq rue du Terroir cadastrée section NM n°372 partie pour 4006 m² environ ainsi que la réalisation des mesures de désaffectation matérielle dans les trois années suivant décision de déclassement.

Vu l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques qui précise :
.../... l'acte de vente doit, à peine de nullité, comporter une clause organisant les conséquences de la résolution de la vente. Les montants des pénalités inscrites dans la clause résolutoire de l'acte de vente doivent faire l'objet d'une provision selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales.

Vu l'étude d'impact établie le 13 novembre 2025 concluant au remboursement du prix de vente sans pénalités en cas de résolution de la vente liée à l'hypothèse invraisemblable de la non réalisation des mesures de désaffectation dans le délai de trois ans suivant décision de déclassement par anticipation

Il convient désormais, d'autoriser la vente au profit de TISSERIN PROMOTION de la parcelle NM n°372 partie sise 19 rue du Terroir à VILLENEUVE D'ASCQ, déclassée par anticipation, au prix de 400€/m² de surface de plancher, sous les conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retrait
- Obtention d'une étude géotechnique et/ou hydrogéologique concluant à l'absence de sujétions particulières de nature à remettre en cause l'équilibre économique du programme
- Obtention d'une étude environnementale concluant à l'absence de sujétions particulières de nature à remettre en cause l'équilibre économique du programme
- Pré commercialisation de 40% des logements en accession libre
- Et sous la condition résolutoire de non-réalisation par LMH des mesures de désaffectation dans le délai de trois ans suivant la décision de déclassement

La Présidente propose aux membres du Bureau :

- D'autoriser la vente de la parcelle NM n°372 partie sise 19 rue du Terroir à VILLENEUVE D'ASCQ d'une surface d'environ 4006m², désormais déclassée par anticipation, au profit de TISSERIN PROMOTION au prix de 400€/m² de surface de plancher sous les conditions suspensives et résolutoire sus-énoncées

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : 4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C269

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C269

Service Direction Juridique

Objet TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A LILLE RUE DE TOURNAI CADASTREES SECTION TN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 19 aout 2025 estimant la parcelle TN 3 objet de la présente délibération,
à la somme de l'euro symbolique,

Vu les avis des domaines du 28 novembre 2025 estimant la parcelle TN 2 et 4 objet de la présente
délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs
accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les
statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public
seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences
respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers
le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue de Tournai

SECTION	NUMERO	VOLUMES sous réserve de l'état descriptif de division en volumes définitif	SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
TN	2	102 et 103 à usage de trottoir sous arcades , de passage couvert et passage	20
TN	3		2163
TN	4		26

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au
Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la
présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
------------------------	----------

ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
---------------------------------	----------

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3
------------------------------------	----------

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C274

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C274

SERVICE : Direction Juridique

OBJET DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DES PARCELLES CADASTREES SECTION MX
556 567 ET MT 484 SISES A ROUBAIX PLACE DE LA GRAND MERE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que les parcelles objet de la présente délibération forment partie de l'emprise foncière de la place de la Grand'mère

Considérant que l'opération de transformation de l'office public en société d'économie mixte rend nécessaire le déclassement par anticipation des biens relevant de son domaine public qui sont encore matériellement affectées à l'usage de voirie.

Considérant qu'il résulte de l'étude d'impact menée pour les besoins de la présente délibération que si la désaffection de ces emprises devra prendre effet dans un délai de trois ans à compter du 29 décembre 2025, leur cession par la SEM LMH à la MEL est projetée, dans le cadre d'échanges fonciers au titre du NPNRU ALMA, avant l'échéance de ce délai. Il résulte également de cette étude d'impact que l'aléa tenant en l'absence de cession à la MEL est faible compte tenu des discussions engagées.

Considérant, dans l'hypothèse invraisemblable où ne seraient intervenues avant l'échéance dudit délai de trois ans ni cession à la MEL, ni désaffection effective, un tel bien ne pourrait demeurer la propriété de LMH-SEM. Il reviendrait de plein droit, et sans pénalité financière compte tenu de la suppression de LMH-OPH, à la personne publique venant aux droits de cette dernière à la seule fin d'assurer la continuité de la compétence domaniale, que souligne l'article de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Vu l'étude d'impact dressée par LMH OPH ce jour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 411-2-1 et L. 481-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-2,

Vu les délibérations n° 25-C-0105 et 25-C-0211 des 24 avril et 27 juin 2025, du Conseil métropolitain, approuvant notamment la fusion de l'OPH par absorption au sein d'une SEM LMH ainsi que le projet de traité de fusion,

Vu l'avis favorable du CSE de l'OPH en date du 24 avril 2025,

Vu les statuts de la SEM « Lille Métropole Habitat »,

Sur proposition de la Présidente, les membres du Bureau délibèrent :

Art. 1^{er} : Est décidée à compter du 29 décembre 2025 la désaffection des parcelles cadastrales MX 556 MX 567 MT 484 sises à Roubaix Place de la Grand mère,

La désaffection matérielle effective devra intervenir dans un délai maximum de trois ans, soit avant le 29 décembre 2028.

Art. 2 : l'OPH Lille Métropole Habitat, puis la SEM venant à ses droits, entretiendra le bien susvisé et garantira son usage direct par le public jusqu'à la réalisation des mesures de désaffectation matérielle qui devront avoir été menées avant l'expiration du délai de trois ans fixé à l'article 1^{er}.

Art. 3 : Est déclassé à compter du 29 décembre 2025 le bien susvisé et incorporé au domaine privé de l'office public de l'habitat Lille Métropole Habitat, en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, en vue de permettre son transfert à la société d'économie mixte dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine liée à la mise en œuvre des dispositions de l'article L. 411-2-1, II, du code de la construction et de l'habitation.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-413782509-20251209-25C275-DE

Délibération : 25/C275

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE A LA DELIBERATION N°25/C053 DU 27 MAI 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE ET A LA DELIBERATION MODIFICATIVE N°25/C161 DU 17 NOVEMBRE 2025

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°25/C053 du 27 mai 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert dans le domaine public métropolitain de diverses parcelles sises à Templemars, Wavrin et Bondues savoir :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M ²
TEMPLEMARS	Rues Henry Kissinger – Willy Brandt – Elie Wiesel – Henri Dunant – Nelson Mandela – Kofi Annan	AH	680	43
			682	102
			684	39
			722	352
			748	221
			753	550
			756	978
			758	842
TEMPLEMARS		ZH	67	688
			69	35
			106	83
			108	642
			110	869
			111	803
			114	1463
WAVRIN	Allée de Provence Rue du nouveau siècle Rue de l'île de France	AL	277 290 295	351 93 67
BONDUES	Avenue Albert Lecointre	BM	360	54

Considérant que la parcelle sise à Templemars cadastrée section AH n°680 doit être transférée partiellement à la MEL ;

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE (à parfaire avec le DPMC définitif)
TEMPLEMARS	Rue Henry Kissinger	AH	680p	42 m ² environ

Vu la délibération modificative n°25/C161 du 17 novembre 2025 aux termes de laquelle les membres du bureau ont modifié la délibération n°25/C053 du 27 mai 2025 agréant notamment le transfert de la parcelle AH n°747 sur Templemars dans le domaine public métropolitain,

Vu l'avis des domaines du 28 novembre 2025 estimant les parcelles cadastrales section AH n°747 et ZH n°102 objets de la présente délibération, à la somme de 125 000 € assise à une marge d'appréciation de 10%,

Considérant qu'une cession à l'euro symbolique peut être envisagée en raison du transfert d'un parking public entre collectivités,

Considérant la nécessité de régulariser la situation foncière et domaniale des parcelles en nature de voirie et d'espace public appartenant à LMH,

Considérant que l'opération de transformation poursuivi par LMH vise à permettre à LMH d'intensifier sa production neuve et de poursuivre son ambitieux programme de réhabilitation du parc vieillissant justifie de transférer dans le domaine public métropolitain les parcelles AH n°747 et ZH n°102 à l'euro symbolique non versé,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrément :

- Le transfert partiel de la parcelle AH n°680 sur Templemars,
- Le transfert en totalité des parcelles AH n°747 et n°102 à l'euro symbolique non versé,

La présente délibération modifie les délibérations n°25/C0253 du 27 mai 2025 et n°25/C161 du 17 novembre 2025 sur ces deux points, les autres conditions des délibérations sus énoncées demeurent inchangées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C277

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C277

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE A LA DELIBERATION N°25/C207 DU 17 NOVEMBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AR 620 PARTIE ET 624 PARTIE SISES A WATTRELOS RUE GUY MOQUET

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°25/C207 du 17 novembre 2025 aux termes de laquelle les membres du bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH au domaine public de la MEL des parcelles suivantes sises à Wattrelos

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREEE sous réserve du DMPC
Rue Guy Moquet	AR	620 p1	302m ²
Rue Guy Moquet	AR	620 p3	82 m ²
Rue Guy Moquet	AR	620 p4	269 m ²
Rue Guy Moquet	AR	624 p1	2 m ²
Rue Guy Moquet	AR	624 p2	115 m ²

Considérant au regard de l'analyse des plans réalisés par le géomètre, que la parcelle cadastrée section AR n°624 p1 doit rester la propriété de LMH

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des seules parcelles suivantes :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREEE sous réserve du DMPC
Rue Guy Moquet	AR	620 p1	302m ²
Rue Guy Moquet	AR	620 p3	82 m ²
Rue Guy Moquet	AR	620 p4	269 m ²
Rue Guy Moquet	AR	624 p2	115 m ²

La présente délibération modifie la délibération n°25/C207 du 17 novembre 2025

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE

Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C278

SERVICE Direction Juridique

OBJET TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE D'UNE PARCELLE SISE A LILLE RUE
SAINT JUST CADASTREES SECTION BR

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 13 aout 2025 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts, chemins piétons et leurs accessoires, des aires de jeux relevant de la compétence de la ville,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la ville se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille d'une parcelle sise à Lille rue Saint Just

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE
			M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
BR	129	Partie	28

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 4

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES 3

Présents : 4

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C279

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C279

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C184 DU 17 NOVEMBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE SISES A HALLUIN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°25/C184 du 17 novembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont notamment agréé le transfert au domaine public de la MEL de diverses parcelles sises à HALLUIN cadastrées section AS 917, 918 et 922.

Considérant que les derniers relevés de surfaces définitifs communiqués par le géomètre ont révélé une différence de plus de 20 m² par rapport à celles exprimées dans la délibération 25/C183 du 17 novembre 2025,

Considérant que ces relevés ont modifié notamment les références cadastrales comme suit : la parcelle AS 917p1 est devenue la parcelle AS 1090, la parcelle AS 917p5 est devenue la parcelle AS 1094, la parcelle AS 918p2 est devenue la parcelle AS 1097, la parcelle AS 922p3 est devenue AS 1101,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer les modifications comme suit :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	1097	622 m ²
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	1094	71 m ²
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	1101	591 m ²
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	1090	1757 m ²

La présente délibération modifie la délibération n°25/C184 du 17 novembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 TOURCOING

Délibération : 25/C280

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C079 DU 8 JUILLET 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°25/C079 du 8 juillet 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M ²
WATTRELOS	Rue des patriotes	AR	528	56
WATTRELOS	Rue Amédée Prouvost	AR	601	176
TOURCOING	rue d'Anor	DO	289	483
TOURCOING	Rue Paul Verschaeve	AY	360	43
TOURCOING	Rue Paul Verschaeve	AY	362	35
TOURCOING	Allée Martin Luther King	BT	14	22
TOURCOING	Cité sereine rue Lamartine	CL	330	16
TOURCOING	Rue de l'Yser	AO	78	16
TOURCOING	Rue du clinquet	AC	375	809
TOURCOING	Rue du clinquet	AD	897	19
CROIX	Rue de la limite	AE	539	40
LILLE	Rue Edouard Herriot	IK	16	17
LILLE	Rue Georges Mendel	IK	28	17
LILLE	Rue Maxime Gorki	IK	238	89
LILLE	Rue Roger Salengro	3580AM	710	17
LILLE	Rue jules Breton	DM	405	110
LILLE	Rue de cannes	DM	406	17
LILLE	Place Michelet	DW	173	604
LILLE	Rue Canrobert	ES	328	44
LILLE	Rue Boucher e Perthes	NW	172	18
LILLE	Rue Constantine	RY	244	21
LILLE	Rue du pont à raisnes	TT	87	20
LILLE	Rue du pont à raisnes	TT	88	119
ILLIES	Rue de la platte voie	A	1782	376

ILLIES	La plate voie	A	1786	
ILLIES	Rue de la broelle	A	2033	210
ILLIES	Rue de la broelle	A	2036	772
ILLIES	Rue de la broelle	A	2039	624
ILLIES	Rue de la broelle	A	2072	102
ILLIES	Rue de la broelle	A	2075	120
ILLIES	Rue de la broelle	A	2076	683
ILLIES	Rue de la broelle	A		182

Considérant que la parcelle cadastrée section AE n° 539 sise à CROIX doit faire l'objet d'un transfert partiel et non total vers le domaine public de la MEL.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert partiel de la parcelle sise à CROIX cadastrée section AE n°539 vers le domaine public de la MEL.

La présente délibération modifie la délibération n°25/C079 du 8 Juillet 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents :
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	4
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C281

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C281

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C132 DU 13 OCTOBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE SISES A HAUBOURDIN ILLIES LILLE MARCQ EN BAROEUL ROUBAIX VILLENEUVE D'ASCQ WATTRELOS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°25/C132 du 13 octobre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M ²
HAUBOURDIN	Rue Léon Gambetta	AD	665	105
ILLIES	Rue de la Broelle	A	2087	189
LILLE	Rue Pierre Loti	DM	656	3
LILLE	Rue de Finlande	EK	632	15
LILLE	Rue Maxime Gorki	IK	237	110
LILLE	Rue Maxime Gorki	IK	313	35
MARCQ-EN-BAROEUL	Rue de l'Abbé Bonpain	BP	816	6
MARCQ-EN-BAROEUL	Rue de l'Abbé Bonpain	BP	818	1
ROUBAIX	Rue Dampierre	CE	99	27
ROUBAIX	Rue Rubens	ET	134	44
ROUBAIX	Rue Boileau	HV	663	18
VILLENEUVE D'ASCQ	Rue des Pénates	PY	633	5
VILLENEUVE D'ASCQ	Rue des Pénates	PY	663	24
VILLENEUVE D'ASCQ	Rue des Pénates	PY	662	43
VILLENEUVE D'ASCQ	Rue des Pénates	PY	664	4
VILLENEUVE D'ASCQ	Allée Chardin	MX	304	15
WATTRELOS	Rue Amédée Prouvost	AR	648	831

Considérant que la parcelle cadastrée section AD n° 665 sise à HAUBOURDIN doit faire l'objet d'un transfert partiel et non total vers le domaine public de la MEL,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert HAUBOURDIN cadastrée section AD n°665 vers le domaine public de la MEL.

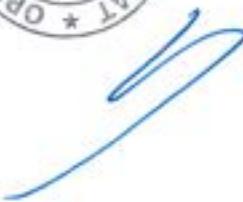
La présente délibération modifie la délibération n°25/C132 du 13 octobre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C282

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C282

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE LA PARCELLE AN 637 SISE A SECLIN, TRANSFERT DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE TREFOONCIERE POUR LE RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, une chaufferie implantée sur la parcelle AN 637 desservant les bâtiments de LMH mais également des équipements publics ainsi qu'un réseau de chaleur enterré exploité dans le cadre d'une délégation de service public relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de la parcelle suivante sise à Seclin

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Rue du 8 mars	AN	637	857 m ² Environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Par ailleurs, il est décidé de transférer la propriété du réseau de chaleur enterré à la MEL en totalité sans indemnité ainsi que le contrat de concession y attaché et de consentir à titre perpétuel et gratuit une servitude tréfondcière relative au passage des canalisations et ouvrages du réseau de chaleur urbain au profit de la MEL sur les parcelles restant propriété de LMH à savoir :

SECTION	NUMERO	SURFACE
AN	636	886 m ²
AN	634	600 m ²
AN	652	58 m ²
AN	653	317 m ²
AN	620	186 m ²
AN	375	173 m ²
AN	369	2295 m ²
AN	367	2380 m ²

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C283

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C283

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C186 DU 17 NOVEMBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE TOURCOING D'UNE PARTIE DE PARCELLE EN NATURE D'ESPACES VERTS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°25/C186 du 17 novembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert au domaine public de la commune de TOURCOING d'une partie de parcelle sise à TOURCOING cadastrée section DO n°304,

Considérant que les derniers relevés de surfaces définitifs communiqués par le géomètre ont révélé une différence de plus de 20 m² par rapport à celles exprimées dans la délibération 25/C186 du 17 novembre 2025,

Considérant que ces relevés ont modifié les références cadastrales comme suit : la parcelle DO 304p3 est devenue la parcelle DO 307,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer les modifications comme suit :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Allée André Cassette	DO	307	817 m ²

La présente délibération modifie la délibération n°25/C186 du 17 novembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 4

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES 3

Présents : 4

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/V019

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/V019

SERVICE : LMH ACCESS COPRO

OBJET : CESSION D'UNE PARTIE COMMUNE DE LA COPROPRIETE « RESIDENCE LA FILATURE » A LA VILLE DE LILLE, A SA DEMANDE, POUR 1€, TOUT FRAIS INDUIT A CHARGE DE L'ACQUEREUR

Vu l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Présidente rappelle aux membres du Bureau que LILLE METROPOLE HABITAT est propriétaire de lots dans la copropriété « Résidence de La Filature » sis à LILLE, 7 rue de Mulhouse, cadastré section MP n°409.

Considérant la demande établie par la Ville de Lille par courrier en date du 30 avril 2025 proposant l'acquisition d'un hall situé en partie commune adjacente au lot n°16 appartenant à la Ville de Lille, afin de faciliter la mise en œuvre de travaux d'accessibilité de ses locaux.

Considérant qu'il fera l'objet d'une vente à l' « euro symbolique », et que l'intégralité des frais d'actes en conséquence et relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Considérant qu'il s'agit d'une partie commune de la copropriété dont la cession relève d'une décision en assemblée générale des copropriétaires dont Lille Métropole Habitat est partie prenante.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le principe de se pas s'opposer à la cession de ce hall en partie commune aux conditions susdites.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer toutes décisions et actes en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

BUREAU**Réunion du 9 Décembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS
Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

 Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/A021

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/A021

SERVICE Direction Générale

OBJET AUTORISATION A SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LMH ET LE SDC
44 VALENCIENNES

La Présidente informe les membres du Bureau des dispositions de l'article R. 421-16 du CCH, introduit par le décret 2008-566 du 18 juin 2008 et aux termes duquel :

« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'office, et notamment : [...] 9° Autorise les transactions [...] »,

La Présidente rappelle que, par délibération 21/A090 du 15 septembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer au Bureau les autorisations à signer les transactions.

Il est également rappelé que, par délibération 21/A152 en date du 13 décembre 2021, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Maxime BITTER en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} mars 2022.

La Présidente informe les Membres du Bureau de la nécessité d'autoriser, en application de l'article R. 421-16 9° du CCH, Monsieur Maxime BITTER, Directeur Général, à signer un protocole transactionnel au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil, dont le projet est joint à la présente.

LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section IK n°191, sise 42B rue de Valenciennes à Lille, sur laquelle sont édifiés la résidence dénommée « TRÉVISE » ainsi que des places de stationnement.

La parcelle voisine, cadastrée section IK n°168 et sise 44 rue de Valenciennes à Lille, fait partie d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété.

Un mur séparatif est érigé entre les deux parcelles susvisées, délimitant les places de stationnement appartenant à LMH et les aménagements extérieurs relevant de la copropriété.

Souhaitant procéder à la remise en état de ce mur sur son versant, le syndicat des copropriétaires, réuni en assemblée générale régulièrement convoquée, a voté la réalisation de travaux à cette fin le 14 Mars 2024.

Néanmoins, l'état de vétusté avancé du mur nécessite une démolition complète du mur suivie de sa reconstruction.

Les parties, désireuses de partager les coûts des travaux, se sont rapprochées pour formaliser leur accord sur ce principe.

Le protocole a pour objet de clôturer définitivement le dossier par un engagement réciproque des parties à ne pas chercher à poursuivre la réalisation de la vente ou à obtenir de l'autre une indemnisation pécuniaire.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 44 rue de Valenciennes à Lille, représenté par son syndic VACHERAND IMMOBILIER, SARL immatriculée sous le numéro 414 270 769 du registre du commerce et des sociétés de Lille, ayant son siège au 255 rue Nationale - 59000 LILLE, représenté aux fins des présentes par M Jean Marc Garret, gestionnaire

Ci-après également désigné « le SDC 44 Valenciennes »

D'une part,

Et

LILLE MÉTROPOLE HABITAT, Office Public de l'Habitat de la Métropole Européenne de Lille, Établissement public local à caractère industriel ou commercial immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille-Métropole sous le n°413.782.509, dont le siège est situé 425 boulevard GAMBETTA, 59200 TOURCOING, pris en la personne de son représentant légal, dûment habilité à cette fin.

Ci-après également désigné « LMH »

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement ou collectivement "Partie" ou "Parties",

Il a été convenu ce qui suit

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

La société LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section IK n°191, sise 42B rue de Valenciennes à Lille, sur laquelle sont édifiés la résidence dénommée « TRÉVISE » ainsi que des places de stationnement.

La parcelle voisine, cadastrée section IK n°168 et sise 44 rue de Valenciennes à Lille, fait partie d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété.

Le syndicat des copropriétaires de cet ensemble a confié la gestion de la copropriété à la société SARL VACHERAND IMMOBILIER, en vertu d'un mandat de syndic adopté lors de l'assemblée générale des copropriétaires tenue le 8 Février 2023.

Un mur séparatif est érigé entre les deux parcelles susvisées, délimitant les places de stationnement appartenant à LMH et les aménagements extérieurs relevant de la copropriété.

Souhaitant procéder à la remise en état de ce mur sur son versant, le syndicat des copropriétaires, réuni en assemblée générale régulièrement convoquée, a voté la réalisation de travaux à cette fin le 14 Mars 2024.

Au stade de la consultation des entreprises, la société VAILLANT a établi un premier devis à hauteur de 34 568,49€ en vue de la réfection partielle du mur.

Néanmoins, au démarrage des travaux, la société VAILLANT, a constaté un état de vétusté avancé du mur, en raison de la présence de lierre dans celui-ci et d'effritement de la maçonnerie.

La société VAILLANT a conclu à la nécessité de démolir et de reconstruire le mur, solution moins onéreuse qu'une remise en état.

Toutefois, la démolition/reconstruction engendre un surcoût estimé à 19 007,01 € TTC.

En conséquence, la SARL VACHERAND IMMOBILIER, agissant pour le compte du syndicat des copropriétaires, a pris attache avec LMH afin de solliciter sa participation financière, estimant que le lierre, dont la présence passée sur la parcelle de LMH est avérée, aurait dégradé le mur.

Le 26 février 2025, les Parties se sont rencontrées sur site afin d'examiner conjointement la situation et d'envisager les solutions possibles.

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 24 mars 2025, reçue le 4 avril 2025 par LMH, la SARL VACHERAND IMMOBILIER a mis en demeure cette dernière de se positionner sur la prise en charge du surcoût des travaux.

Par courrier recommandé du 17 avril 2025, LMH a répondu en demandant la communication d'éléments complémentaires de nature à justifier l'état du mur et la nécessité d'une réfection complète.

En réponse, la SARL VACHERAND IMMOBILIER a transmis à LMH un rapport technique établi le 26 mai 2025 par la société PRÉVENTEC, concluant que la stabilité du mur était « difficile à justifier » et que la maçonnerie ne présentait plus de cohésion d'ensemble.

À la suite de ces échanges, les Parties ont multiplié les correspondances ID: 059-413782509-20251209-25A021-DE autour d'une proposition alternative de LMH visant à la réalisation d'un mur de soutènement en lieu et place d'une réfection complète.

Un devis correspondant à cette proposition a été établi le 6 juin 2025 par la société E.R.H COUVERTURE.

Cependant, il est ressorti des discussions entre LMH et la SARL VACHERAND IMMOBILIER qu'un tel mur de renfort ne pérenniserait pas la sécurité à long terme du mur dégradé.

Pour cette raison, les Parties ont finalement convenu de retenir la solution initialement préconisée par la SASU VACHERAND IMMOBILIER et ont décidé de formaliser leur accord dans le cadre du présent protocole transactionnel.

À toutes fins utiles, il est expressément convenu entre les Parties que la conclusion du présent accord ne saurait être interprétée comme une reconnaissance de responsabilité, de fondement ou de légitimité des prétentions de l'une ou l'autre Partie.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA TRANSACTION

Les Parties ont établi la présente transaction régie par les articles 2044 à 2058 du Code civil afin de mettre un terme définitif à leur différend et de régler, entre eux, de façon complète et définitive tout réclamation et/ou action, de quelque nature que ce soit, qui serait en rapport avec la reprise de la clôture telle que visée au préambule des présentes.

A cette fin, les Parties conviennent des engagements et concessions décrites ci-après.

ARTICLE 2 : L'ACCORD DES PARTIES ET LEURS CONCESSIONS RECIPROQUES

Sans préjuger du bien-fondé de l'une ou l'autre des positions des Parties, après discussions, les Parties conviennent irrévocablement et définitivement ce qui suit :

- Le syndicat des copropriétaires 44 rue de Valenciennes à Lille s'engage à la réalisation des travaux de réfection du mur jouxtant les parcelles des Parties ainsi que du mur pignon côté parking LMH conformément au devis de reprise réalisé le 1^{er} mars 2024 par la société VAILLANT référencé 2024-498 annexé au présent protocole et dans les règles de l'art.
- Le syndicat des copropriétaires s'engage également à ce que l'entreprise soit couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée, couvrant les dommages pouvant être causés aux tiers. Une attestation d'assurance sera communiquée à LMH avant le démarrage des travaux.
- En contrepartie, LMH s'engage au paiement de la somme forfaitaire et définitive de 17 279,10 € HT (dix-sept-mille-deux-cent-soixante-dix-neuf euros et 10 centimes hors taxes) soit 19 007,01€ TTC (dix-neuf-mille-sept euros et 1 centime toutes taxes comprises).

- Le règlement, par LMH, de la somme susvisée de 19 007,01 € TTC interviendra dans le délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception par LMH du rapport d'intervention ainsi que de la facture émis par la société VAILLANT, après réalisation des travaux susvisés et après ratification du présent protocole en préfecture.
- En vue de la réalisation des travaux, LMH consent au syndicat des copropriétaires 44 rue de Valenciennes une emprise sur son terrain suivant la longueur du mur concerné et sur la largeur des places de stationnement avoisinantes. Lesdites places devront être libérées de tout véhicule ou encombrant susceptible de gêner la bonne réalisation des travaux.
- La mise à disposition est consentie à compter du démarrage des travaux, exclusivement pour la durée de ceux-ci, et prendra fin à leur réception. La SARL VACHERAND IMMOBILIER, agissant pour le compte du syndicat des copropriétaires, avertira LMH par courrier recommandé, en respectant un délai de prévenance d'au moins quinze (15) jours avant le dématrage des travaux, afin que les lieux puissent être libérés.
- Le syndicat des copropriétaires fera réaliser un constat contradictoire de l'existant avant travaux, lequel sera communiqué à LMH, et s'engage à supporter, ou à faire supporter à l'entreprise chargée des travaux, toute dégradation pouvant être causée sur l'emprise consentie.
- Dans l'hypothèse où les travaux ne seraient pas réalisés avant la date butoir du quinze (15) décembre 2026, le présent accord sera réputé nul et non avenu, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part ni d'autre, et les Parties seront déchargées de leurs obligations respectives.
- La somme susvisée de 19 007,01€ sera versée par LMH sur le compte du syndicat des copropriétaires 44 rue de Valenciennes à Lille suivant le RIB annexé au présent protocole. Le versement vaudra exécution complète et libératoire de l'obligation de LMH au titre du présent protocole.
- Les Parties déclarent expressément renoncer à toute réclamation, action, recours ou instance, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour cause les faits décrits dans le préambule, le tout conformément à l'article 2052 du Code civil.

ARTICLE 3 : CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à conserver la présente transaction confidentielle dans son existence comme dans sa teneur, sauf divulgation rendue obligatoire par la loi et les règlements en vigueur dont l'enregistrement, ou répondre à des demandes émanant d'autorités judiciaires administratives ou boursières, sauf encore pour sa parfaite exécution ou voir sanctionner le non-respect par l'une des Parties de ses propres obligations.

ARTICLE 4 : EFFET – AUTORITE DE CHOSE JUGEE

Les parties s'engagent expressément à exécuter le présent protocole de bonne foi et conformément aux articles 1103 et 1194 du Code civil et prêter leur signature au concours de tous actes et documents qui seraient nécessaires à l'exécution du présent protocole.

Il est expressément convenu entre les parties que le présent accord, sous réserve de sa parfaite exécution, constitue entre elles une transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et revêt donc entre elles l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, conformément aux dispositions de l'article 2052 du code civil.

Les Parties acceptent d'assumer les risques résultant de la survenance de circonstances imprévisibles et renoncent expressément à demander une renégociation des termes et conditions du présent contrat ou sa résolution dans les conditions de l'article 1195 du Code civil, même en cas de changement de circonstances imprévisibles.

Il est expressément précisé que le manquement par l'une ou l'autre des Parties à l'une des obligations souscrites aux termes du présent protocole entraînera de plein droit sa caducité, cette caducité étant en particulier acquise à défaut de règlement à bonne date du paiement convenu. Dans cette hypothèse, les Parties reprendront leur liberté d'action.

ARTICLE 5 : DECLARATIONS

Les Parties déclarent en outre, chacune en ce qui la concerne :

- Qu'elles ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'elles ne font l'objet d'aucune procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire et qu'aucun mandat ad hoc ne s'oppose à la régularisation de la transaction ;
- Qu'elles ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

Les Parties reconnaissent qu'elles ont négocié et formalisé en accord parfait entre elles et en pleine et entière connaissance de cause, la présente convention conclue à titre transactionnel et définitif.

Chaque Partie reconnaît l'exécution par l'autre Partie de son devoir légal d'information tel que prévu par l'article 1112-1 du Code civil lors de la conclusion des présentes, et accepte en conséquence la transaction en parfaite connaissance des circonstances de la cause et des droits auxquels elles peuvent prétendre.

Le syndicat des copropriétaires est informé de la nécessité, pour LMH ID:059-413782509-20251209-25A021-DE l'autorisation de son bureau avant que ledit protocole soit soumis à signature des parties mais aussi, une fois l'autorisation du bureau obtenue, de transmettre la délibération afférente au contrôle de légalité en Préfecture du Nord.

Ces obligations s'imposent à LMH et sont nécessaires à l'exécution du présent protocole d'accord transactionnel.

Chaque Partie reconnaît avoir eu tout le temps nécessaire à la formation de son consentement et connaître le caractère irrévocable de son accord.

En deux (2) exemplaires originaux dûment paraphés et signés

A Tourcoing

Le

Pour le syndicat des copropriétaires Jean marc Garret (*)

Pour l'office LILLE METROPOLE HABITAT (*)

(*) Le signataire doit faire précéder sa signature de la mention manuscrite "Bon pour accord transactionnel, définitif et irrévocable"

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT**
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ.

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C140

SERVICE Direction Juridique

OBJET DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°23/C067 DU 29 AOUT 2023 PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°23/C043 DU 6 JUILLET 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE DUVAL DE 27 LOGEMENTS, 8 SOHO ET DE 8 STATIONNEMENTS AU SEIN DE L'OPERATION QUADRILATERE DES PISCINES SISE A TOURCOING, RUE DU HAZE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération 23/C043 du 6 juillet 2023 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Duval de 27 logements, 8 cellules SOHO et 8 stationnements qui seront édifiés à Tourcoing, rue du Haze moyennant le prix total hors taxes de 5 303 071, 70 €, TVA en sus au taux en vigueur, sous les charges et conditions indiquées dans ladite délibération dont ce qui suit :

- s'agissant des logements représentant 1 655, 27 m² de SU, l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 2 205 € HT le m² de SU, soit un prix total de 3 649 870, 35 € HT ;
- s'agissant des cellules SOHO représentant 713,47 m² de SU, l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 2 205 € HT le m² de SU, soit un prix total de 1 573 201, 35 € HT ;
- s'agissant des stationnements, l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 10 000 € le stationnement soit un prix total de 80 000 € HT ;

Vu la délibération modificative n°23/C067 du 29 août 2023 portant l'acquisition à 16 logements, 3 cellules SOHO et 8 stationnements moyennant le prix total hors taxe de 2 743 639, 40 €, TVA en sus au taux en vigueur, sous les charges et conditions indiquées dans ladite délibération dont ce qui suit :

- s'agissant des logements (au sein du bâtiment A, 5 PLAIS RO et 11 PLUS), représentant 1 009, 88 m² de SU pour un prix total de 2 226 785, 40 € HT, soit 2 205 € HT le m² de SU ;
- s'agissant des cellules SOHO, représentant 198,12 m² de SU pour un prix total de 436 854 € HT soit 2 205 € HT le m² de SU ;
- s'agissant des stationnements, un prix total de 80 000 € HT, soit 10 000 € HT le stationnement.

Considérant les modifications intervenues au niveau des logements et des SOHO ainsi que des stationnements, à savoir :

- pour les logements : l'acquisition porte sur 5 PLAIS RO et 11 PLUS RO, pour une SHAB totale de 886,40 m² et une surface utile totale de 959,17 m²
- pour les SOHO : 3 SOHO pour une surface utile de 162,20 m² ;
- pour les stationnements : 8 stationnements couverts à 20 000 € HT par stationnement.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de :

- 2 205 € HT le m² de surface utile pour les 16 logements, représentant une surface utile totale de 959, 17 m² soit un prix total de 2 114 969, 85 € HT ;
- 2 205 € HT le m² de surface utile pour les 3 SOHO, représentant une surface utile totale de 162, 20 m² soit un prix total de 357 651 € HT ;
- 8 stationnements couverts pour un prix total de 160 000 € HT.

Vu l'avis des domaines du 19 novembre 2025 estimant que la proposition d'acquisition des biens objets de la présente délibération à la somme de 2 632 620, 85 € HT est conforme au prix du marché,

La présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Duval de 16 logements, 3 cellules SOHO, et 8 stationnements couverts qui seront édifiés à Tourcoing, rue du Haze moyennant le prix total hors taxes de deux millions six cent trente-deux mille six cent vingt euros et quatre-vingt-cinq centimes (2 632 620, 85 €), TVA en sus au taux en vigueur. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur et sous les charges et conditions ci-dessus énoncées.

La présente délibération modifie la délibération n°23/C067 du 29 août 2023.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents :	4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,	

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général	
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation	
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente	
Séverine CUNY, Directrice Juridique	
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet	
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité	
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale	
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement	
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage	

DELIBERATION 25/C141

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

5 - Délibération : 25/C141

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE LA SCCV TOURCOING QUADRILATERE DE 2 LOGEMENTS AU SEIN DE L'OPERATION QUADRILATERE DES PISCINES SISE A TOURCOING, RUE DU HAZE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 19 novembre 2025 estimant que la proposition d'acquisition des biens objets de la présente délibération est conforme au prix du marché,

Considérant le permis de construire n° PC 059 59920 T0046 accordé le 21 janvier 2021, l'arrêté du 19 octobre 2023 prorogeant le délai de validité du permis de construire jusqu'au 21 janvier 2025, l'arrêté du 18 juillet 2024 prorogeant le délai de validité du permis de construire jusqu'au 21 janvier 2026, l'arrêté modificatif n° PC 059 59920 T0046 M04 accordé le 30 septembre 2025,

La Présidente informe les membres du Bureau que Lille Métropole Habitat a l'opportunité d'acquérir en l'état futur d'achèvement, auprès de la SCCV TOURCOING QUADRILATERE 2 logements collectifs en LLS qui seront édifiés à Tourcoing, rue du Haze.

Les logements acquis auront une SHAB totale de 123, 36 m², une surface utile totale de 126, 55 m² et seront financés en PLUS droit commun.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix hors taxe de 2 205 € par mètre carré de surface utile, soit pour une surface utile totale de 126,55 m², un prix total hors taxe de deux cent soixante-dix-neuf mille quarante-deux euros et soixantequinze centimes (279 042,75 €), TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Cette acquisition interviendra sous réserve de la réalisation de la condition suspensive d'obtention des financements MEL ainsi que de la garantie d'emprunt.

Toute diminution ou augmentation de surface habitable des biens vendus par rapport à la surface habitable totale exprimée ci-dessus, intervenant préalablement à la signature de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement, sans que cette variation ou ces variations successives ne puissent globalement excéder le seuil de 20 m², entraînera un réajustement du prix sur la base de 2 205 € HT/M² de surface utile.

Dans l'hypothèse où la variation de surface dépasse ce seuil, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la SCCV TOURCOING QUADRILATERE de 2 logements collectifs en LLS qui seront édifiés à Tourcoing, rue du Haze, moyennant le prix hors taxe de 2 205 € par mètre carré de surface utile, soit pour une surface utile totale de 126,55 m², un prix total hors taxe de deux cent soixante-dix-neuf mille quarante-deux euros et soixantequinze centimes (279 042,75 €), TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur, Sous la condition suspensive de l'obtention des financements MEL ainsi que de la garantie d'emprunt. Et sous les charges et conditions ci-dessus énoncées.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-413782509-20251209-25C141-DE

S²LO

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente Directeur Général ou à son déléguataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

(Handwritten signature of Anne Voituriez)

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général	
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation	
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente	
Séverine CUNY, Directrice Juridique	
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet	
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité	
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale	
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement	
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage	

DELIBERATION 25/C153

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C153

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UN VOLUME A
DETACHER DE LA PARCELLE EP 456 SISE A TOURCOING RUE DE LA LATTE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 7 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, un volume constitué sur la partie de parcelle suivante sise à TOURCOING

ADRESSE	SECTION	NUMERO	VOLUME	SURFACE TRANSFEREE
Rue de la Latte	EP	456P	Volume 1	9 m ²

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C157

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES ET DE VOLUMES A DETACHER DES PARCELLES NM 4, 5 ET 6 SISES A VILLENEUVE D'ASCQ

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 19 novembre 2025 estimant les parcelles NM n°4, NM 5 et 6 parties, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrémenter le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parties de parcelles à diviser et des volumes suivants sis à Villeneuve d'Ascq :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE EN M ² à parfaire suivant DMPC
Boulevard Van Gogh	NM	4 P22	156
Boulevard Van Gogh	NM	5 P23 volume	26
Boulevard Van Gogh	NM	4 P24 volume	506
Boulevard Van Gogh	NM	4 P25	70
Boulevard Van Gogh	NM	6 P26 volume	26
Boulevard Van Gogh	NM	4 P27	18

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**
 Mmes Véronique DELCOURT
 Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
 Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
 Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C211

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C211

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°22/D006 DU 4 MARS 2022 ACQUISITION AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN SISES A FACHES THUMESNIL 52 ET 54 RUE JULES GUESDE CADASTREES AB 105 ET 106 PARTIES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°22/D006 du 4 mars 2022 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition auprès de la METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE des deux parcelles de terrain sises à FACHES THUMESNIL 52-54 rue Jules Guesde, ci-dessus, moyennant le prix principal de TRENTE SIX MILLE CENT VINGT EUROS (36.120€) HT, TVA en sus au taux en vigueur et sous les conditions suspensives suivantes :

- Réalisation d'une étude de sols dont les résultats devront confirmer la possibilité de réaliser l'opération projetée
- Obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retraits.

Considérant l'impossibilité de poursuivre ce dossier.

La Présidente propose aux membres du bureau d'agréer le retrait pur et simple de la délibération 22/D006 du 4 mars 2022.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**
Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

 Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C212

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C212

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE COGEDIM DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT AU SEIN DE L'OPERATION SISE RUE DU GENERAL KOENIG A QUESNOY SUR DEULE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 21 novembre 2025 estimant que la proposition d'acquisition des biens objets de la présente délibération pour un prix total HT de 42 501 € est conforme au prix du marché,

Considérant le permis de construire n° PC 059 482 24 S 0019 obtenu le 23 mai 2025,

La Présidente informe les membres du Bureau que LILLE METROPOLE HABITAT a l'opportunité d'acquérir en l'état futur d'achèvement, auprès de COGEDIM trois places de stationnement qui seront édifiés à Quesnoy sur Deûle, rue du général Koenig.

L'acquisition de ces biens s'inscrit dans le cadre du développement de l'opération en maîtrise d'ouvrage directe située rue de l'église à Quesnoy sur Deûle.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix hors taxe de quatorze mille cent soixante-sept euros (14 167 €) par stationnement, soit pour trois (3) stationnements, un prix total hors taxe de quarante-deux mille cinq cent un euros (42 501 €), TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Cette acquisition interviendra sous réserve de la réalisation de la condition suspensive d'obtention des financements MEL ainsi que de la garantie d'emprunt.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de COGEDIM de trois (3) places de stationnements qui seront édifiés à Quesnoy sur Deûle, rue du général Koenig, moyennant le prix hors taxe de quatorze mille cent soixante-sept euros (14 167 €) par stationnement, soit pour trois (3) stationnements, un prix total hors taxe de quarante-deux mille cinq cent un euros (42 501 €), TVA en sus au taux en vigueur. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur et sous les charges et conditions ci-dessus.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C213

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
69200 TOURCOING

Délibération : 25/C213

SERVICE Direction Juridique

OBJET PREEMPTION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE A N°1481 SISE A ILLIES LIEUDIT FERME DE L'ECUELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 211-1 à L 211-5, L 213-1 à L 213-18, et R 213-1 à R 213-26 relatifs à l'exercice des droits de préemption ;

Vu la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière ;

Vu la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991 ;

Vu la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et son décret d'application n°2014-1573 du 22 décembre 2014 ;

Vu la délibération n° 24 C 0165 du 28 juin 2024 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur 95 communes de la Métropole Européenne de Lille et renouvelé le droit de préemption urbain ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (PLU 3) rendu opposable aux tiers à compter du 18 octobre 2024 ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue en mairie le 23 septembre 2025 portant le n° n°DIA0593202500019

Vu la délibération n° 21/A090 du 15 septembre 2021 visée par la Préfecture le 21 septembre 2021 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat autorisant la délégation de compétence au Bureau de LILLE METROPOLE HABITAT notamment en matière d'exercice du droit de préemption urbain par délégation de la Métropole Européenne de Lille ;

Vu la demande de visite des biens faite par LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE en date du 27 octobre 2025 suspendant le délai de deux mois et la visite effectuée le 14 novembre 2025 ;

Vu la décision directe par délégation du Conseil de la Métropole Européenne de Lille portant délégation de l'exercice du droit de préemption à Lille Métropole Habitat n° 25-DD-1150 du 20 novembre 2025, transmise en Préfecture le 21 novembre 2025,

La Présidente rappelle aux membres du Bureau la délibération n°25/C137 du 06 octobre 2025 transmise en Préfecture le 07 octobre 2025 par laquelle ils ont décidé de préempter la parcelle cadastrée A n°1519 et une partie de la parcelle A n°270 appartenant à la SARL VERT PARC, au prix de 50 000 € TTC en vue de réaliser un programme de construction d'environ 10 logements sociaux. Aux termes de cette délibération, il était précisé que la vente était stipulée indissociable d'une seconde

vente portant quant à elle sur les parcelles A n°1568, A n°996 et A n°1481. Cette dernière a fait l'objet d'une DIA reçue en Mairie d'Illies le 23 septembre 2025.

Dans ces circonstances, la MEL a délégué à LMH le droit de préemption urbain sur l'emprise des parcelles objet de la DIA du 23 septembre 2025 située en zone AUCM, à savoir, 3% de la parcelle A n°1481 soit environ 77,49 m², le reste étant situé en zone N exclue du périmètre du droit de préemption urbain.

Dès lors, la préemption s'exercera uniquement sur la partie de la parcelle A n°1481 située en zone AUCM soit 77,49 m² environ.

LMH prendra en charge les frais de division cadastrale.

La DIA précise que :

- Le prix de vente est de 15 000 € au total dont 700 € pour la partie en zone AUCM et 14 300 € pour la partie en zone N ;
- Les biens sont vendus libres de toute occupation.
- La vente est indissociable et devra être concomitante à celle des parcelles cadastrées A n°270 et 1519

Ladite préemption s'exercera compte tenu du caractère indissociable, stipulé par la SARL VERT PARC, venderesse, dans les deux DIA des 18 juillet 2025 et 23 septembre 2025, en vue de poursuivre l'objectif de réalisation de logements sociaux conformément au programme local de l'habitat.

L'avis des services fiscaux rendu le 14 octobre 2025 fixe la valeur vénale des biens objets de la DIA à la somme arrondie de 17 000 € assortie d'une marge d'appreciation de 15% dont 1 155 € pour le seul bien sur lesquels la préemption est envisagée.

La préemption s'exercera au prix total de sept cents euros (700 €) prix conforme à la DIA pour la partie des biens préemptés.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser la préemption :

d'une partie de la parcelle cadastrée A n°1481 pour 77,49 m² environ appartenant à la SARL VERT PARC sise à Paris (75008) 128 rue de la Boétie moyennant le prix principal de sept cents euros (700 €) taxes, frais et droits en sus, à la charge de l'acquéreur, y compris les frais de division cadastrale.

Les membres du Bureau, décident de préempter :

la parcelle cadastrée une partie de la parcelle cadastrée A n°1481 pour 77,49 m² environ, appartenant à la SARL VERT PARC sise à Paris (75008) 128 rue de la Boétie moyennant le prix principal de sept cents euros (700 €) taxes, frais et droits en sus, à la charge de l'acquéreur, y compris les frais de division cadastrale.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOTURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 4

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES 3

Présents : 4

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C214

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C214

SERVICE Direction Juridique

OBJET DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION 25/C213 RELATIVE A LA PREEMPTION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE A 1481 SISE A ILLIES LIEUDIT FERME DE L'ECUELLE

Vu l'article R 421-16 du code de la construction et de l'habitation

Vu la délibération n°25/C213 du 09 décembre 2025 par laquelle les membres du Bureau ont agréé la préemption partielle des biens objets de la DIA n°DIA0593202500019 reçue en Mairie d'Illies le 23 septembre 2025, une partie de la parcelle cadastrée A n°1481 pour environ 2 505,51 m² et les parcelles A n°1568 et A n°996 ayant été exclue en raison de leur localisation en zone naturelle (N) non comprise dans le périmètre d'application du droit de préemption urbain,

Vu l'article L213-2-1 du Code de l'urbanisme laissant la possibilité au propriétaire d'exiger que le titulaire du droit de préemption se porte acquéreur de l'ensemble de l'unité foncière,

Vu l'avis des services fiscaux rendu le 14 octobre 2025 fixant la valeur vénale des biens objets de la DIA précitée à la somme arrondie de 17 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 15% dont 15 907 € pour les seuls biens situés en zone N et exclus de la préemption (parcelle A n°1568, A n°996 et A n°1481 partie pour 2 505,51 m² environ).

La Présidente informe les membres du Bureau qu'à compter de la réception de la décision de préemption par LMH d'une partie de la parcelle A n°1481, le vendeur disposera d'un délai de deux mois pour notifier à LMH, délégataire du droit de préemption :

- Soit son accord sur cette offre et le principe de la préemption partielle de son unité foncière, auquel cas la vente partielle de l'unité foncière correspondant à la partie de la parcelle A n°1481 comprise dans le périmètre du droit de préemption urbain (DPU) sera définitive au profit de LMH, délégataire du DPU, et devra être regularisée conformément aux dispositions des articles L. 213-14 et R. 213-12 du Code de l'urbanisme,
- Soit sa demande, conformément à l'article L. 213-2-1 du code de l'urbanisme, que LMH se porte acquéreur de l'ensemble de l'unité foncière comprise à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre du droit de préemption urbain, LMH proposera alors au vendeur l'acquisition de l'ensemble de l'unité foncière ; dans une telle éventualité, il appartiendra au vendeur de purger le droit de préemption de la SAFER conformément à l'article L.143-1 du Code rural ;
- Soit son renoncement à l'aliénation, toute nouvelle mise en vente du bien nécessitera l'émission d'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner.

Dans l'hypothèse où le vendeur exigerait que LMH acquiert l'intégralité de l'unité foncière, le prix de vente serait augmenté de quatorze mille trois cents euros (14 300 €), par rapport au prix des biens préemptés, soit un montant total de quinze mille euros (15 000 €) pour l'intégralité de l'unité foncière,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser

L'acquisition de l'intégralité de l'unité foncière, soit les parcelles cadastrées A n°1568 pour 5 980 m², A n°996 pour 2 119 m², A n°1481 pour 2 583m² moyennant le prix principal de quinze mille euros (15 000 €) taxes, frais et droits à la charge de l'acquéreur, si le vendeur, la SARL VERT PARC, en fait la demande conformément à l'article L213-2-1 du Code de l'urbanisme,

Les membres du Bureau décident de :

- autoriser l'acquisition de l'intégralité de l'unité foncière, soit les parcelles cadastrées A n°1568 pour 5 980 m², A n°996 pour 2 119 m², A n°1481 pour 2 583m² moyennant le prix principal de quinze mille euros (15 000 €) taxes, frais et droits à la charge de l'acquéreur, si le vendeur, la SARL VERT PARC, en fait la demande conformément à l'article L213-2-1 du Code de l'urbanisme,

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C215

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C215

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°23/C033 DU 30 MAI 2023 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE PORTANT SUR L'IMMEUBLE SIS A FACHES THUMESNIL 52 54 RUE JULES GUESDE LUI APPARTENANT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°23/C033 du 30 mai 2023 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé la signature d'une convention d'occupation précaire par la MEL au profit de LMH des parcelles cadastrées section AB n°105 et 106 sises à FACHES THUMESNIL 52-54 rue Jules Guesde, d'une durée de 7 jours à compter de sa signature, moyennant le versement d'une redevance de 350 € pour les 7 premiers jours , afin de permettre à LMH de réaliser des sondages de sol dans le cadre des études préalables au projet et d'accéder aux parcelles pour ce faire,

Vu le retrait de la délibération n°22/D006 du 4 mars 2002 relative à l'acquisition de l'immeuble ci-dessus, présentée ce jour devant le Bureau,

La Présidente propose aux membres du bureau d'agréer le retrait pur et simple de la délibération 23/C033 du 30 mai 2023.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

<u>Présents :</u>	4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,	
<u>Absents, ayant donné pouvoir</u>	3
Mmes Véronique DELCOURT Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Leila LAOUFI, Chargée de Projet Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C216

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C216

SERVICE Direction Juridique

OBJET CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE TREFONCIERE AU PROFIT DE ENEDIS SUR LA PARCELLE SISE A TOURCOING RUE BEETHOVEN CADASTREE AT 851

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L 323-3 et suivants du code de l'Energie

Vu le décret 67-886 du 6 octobre 1967

Considérant que ENEDIS, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, nous a adressé une convention à l'effet de lui consentir des servitudes sur notre immeuble sis à Tourcoing rue Beethoven cadastré section AT n°851

Lesdites servitudes consistant en :

- 1/ Etablir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 25 mètres ainsi que ses accessoires
- 2/ Etablir si besoin des bornes de repérage
- 3/ Encastre un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée
- 4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent la pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)
- 5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Ces servitudes sont consenties à titre gratuit.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la signature de la convention de servitudes au profit de ENEDIS sous les charges et conditions ci-dessus énoncées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général	
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation	
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente	
Séverine CUNY, Directrice Juridique	
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet	
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité	
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale	
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement	
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage	

DELIBERATION 25/C217

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C217

SERVICE Direction Juridique

OBJET CESSION A LA VILLE DE FACHES-THUMESNIL DE L'IMMEUBLE SIS 6 RUE ROGER SALENGRO A FACHES-THUMESNIL CADASTRE AM 179 ET AM 67

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 03 février 2025 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de 138 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Considérant que LMH est propriétaire d'un ensemble immobilier composé d'un immeuble bâti et d'un terrain cadastrés AM ,179 et AM 67 pour une contenance totale de 396 m².

Considérant que la Ville de Faches-Thumesnil se porte acquéreur des parcelles précitées en vue de réaliser des travaux d'extension de la crèche adjacente,

Considérant que la Ville de Faches-Thumesnil s'est engagée à céder à LMH, à titre gratuit, la parcelle cadastrée B n°3859 évaluée par le service des Domaines à la somme de 33 000 € afin de ne pas compromettre l'équilibre de l'opération de construction projetée à l'angle des rues Barbusse et Ozanam,

Considérant l'engagement précité de la Ville, les parties ont convenu de fixer le prix de vente des parcelles AM 179 et AM 67 au montant fixé par les domaines, déduction faite du rabais consenti par la Ville sur la parcelle B 3859 soit un prix de 105 000 €

La Président propose aux membres du Bureau d'agrérer la cession à la Ville de Faches-Thumesnil des parcelles cadastrées AM ,179 et AM 67 pour une contenance totale de 396 m²,
au prix principal de CENT CINQ MILLE EUROS (105 000 €) hors taxes, frais et droits en sus à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

<u>Présents :</u>	4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,	

<u>Absents, ayant donné pouvoir</u>	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C219

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C219

SERVICE Direction Juridique

OBJET NPNRU // VENTE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'IMMEUBLE SIS A ROUBAIX RUES DE L'ALMA ET ARCOLE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 2 octobre 2025 estimant l'immeuble sis 132 rue de l'Alma et 40 rue d'Arcole à la somme de 50.000 €,

Vu l'avis des domaines du 9 octobre 2025 estimant l'immeuble sis 168 et 170 rue de l'Alma et 4 et 6 rue d'Arcole à la somme de 130.000 €,

Considérant que, dans le cadre du NPNRU, la MEL a missionné l'EPF pour acquérir, à l'amiable ou par voie d'expropriation, divers biens nécessaires à la réalisation du projet Roubaix Quartiers Anciens, requalification du quartier de l'Alma et quartier du Pile,

Considérant le courrier en date du 3 mars 2023 nous notifiant l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au nouveau programme national de renouvellement urbain – Roubaix quartiers anciens – quartier du Pile, situé sur le territoire de la commune de Roubaix.

Considérant l'arrêté préfectoral du 26 mars 2024 aux termes duquel Monsieur le Préfet du Nord a déclaré ce projet d'utilité publique et rendu cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Considérant que L'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France nous a notifié cet arrêté par courrier en date du 14 mai 2024.

Considérant l'ordonnance d'expropriation numéro RG : 24/00007 du 4 octobre 2024 prise par Madame le Juge de l'expropriation, notifiée par l'EPF par courrier en date du 17 octobre 2024.

Vu le courrier du 15 octobre 2025 aux termes duquel l'EPF a demandé à acquérir les biens objets des présentes au prix des domaines, majoré d'une indemnité de remplacement d'un montant savoir :

132 rue de l'Alma 40 rue d'Arcole : 2.500 €

168 et 170 rue de l'Alma 4 et 6 rue d'Arcole, 4 rue d'Arcole : 6.500 €

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la vente de gré à gré, ou l'adhésion à l'ordonnance d'expropriation, au profit de EPF des immeubles sis à ROUBAIX savoir :

132 rue de l'Alma et 40 rue d'Arcole cadastré section MT 61 moyennant le prix principal de 50 000 € et une indemnité de remplacement de 2.500 €.

168 et 170 rue de l'Alma et 4 et 6 rue d'Arcole, 4 rue d'Arcole, cadastré section MT 42 MT 41 et MT 82 moyennant le prix principal de 130.000 € et une indemnité de remplacement de 6.500 €

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C220

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C220

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE PARTIE
DE LA PARCELLE A897 SISE A HANTAY RUE ARAGON

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 30 Juillet 2025 estimant la parcelle, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrémenter le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Hantay

ADRESSE	SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE m ² environ sous réserve du document d'arpentage définitif
Rue Aragon	A	897	PARTIE	Lot 1 : 770

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents : **4**
 Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,
Absents, ayant donné pouvoir **3**
 Mmes Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
 Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
 M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :
 MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C221

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C221

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE BOULEVARD DU DOCTEUR CALMETTE CADASTREES SECTION HV

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'avis des domaines du 22 avril 2025 estimant la parcelle HV 97 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE

ADRESSE	SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
Boulevard du Docteur Calmette	HV	97	///	324
Rue Eugène Varlin	HV	49	PARTIE	11

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C222

SERVICE Direction Juridique

OBJET TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE SISES A ILLIES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 22 août 2025 estimant les biens objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives.

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à ILLIES :

RUE	SECTION	NUMERO	VOLUME	Issu de	SURFACE EN M ² environ
De la Broelle et de la Source	A	2226		1441	1334
	A	2229		1548	255
	A	2231		1549	128
	A	2234		2071	5105
	A	2241	UN	2075	1
	A	2239		2075	683
	A	2242		2081	61
	A	2244		2083	290
	A	2246		2084	184
	A	2222	//	1312	1828
Rue de la Platte Voie	A	2225	//	1777	741

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU**Réunion du 9 Décembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents :

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

4

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

 Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C223

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C223

SERVICE Direction Juridique

OBJET TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HAIBITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE CHARLES PEGUY, ELSA TRIOLET ET JEAN GIRAUDOUX, CADASTREES SECTION DN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 4 avril 2025 estimant les biens sis à Lille, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des chemins piétons et leurs accessoires relevant de la compétence de la ville,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la ville de Lille se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille des parcelles suivantes :

ADRESSE	SECTION	NUMERO		SURFACE EN M ²
Rue Charles Peguy	DN	230	///	216
Rue Elsa Triolet	DN	98	PARTIE	Lot A : 359
	DN	99	PARTIE	
	DN	100	PARTIE	
	DN	119	PARTIE	
	DN	120	PARTIE	
	DN	121	PARTIE	
	DN	122	PARTIE	
	DN	123	PARTIE	
	DN	124	PARTIE	
	DN	125	PARTIE	
	DN	126	PARTIE	
Rue Elsa Triolet	DN	252	PARTIE	Lot C : 7
Rue Jean Giraudoux	DN	286	PARTIE	Lot A : 7629

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-413782509-20251209-25C223-DE



Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C224

Service Direction Juridique

Objet TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A LILLE RUE DES CELESTINES CADASTREES SECTION HN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 4 novembre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération,
à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue des célestines

SECTION	NUMERO	VOLUME à parfaire selon état descriptif de division définitif	SURFACE D'ASSIETTE DE LA VOLUMETRIE EN M ²
HN	129	UN 1) Base de 116.7 m ² sans limitation de profondeur jusqu'à la cote 24.85 m NGF. 2) Base de 63.7 m ² depuis la cote 24.85 m NGF jusqu'à la cote 30.15 m NGF. 3) Base de 40.1 m ² depuis la cote 30.15 m NGF et sans limitation de hauteur.	2068

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 4

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES 3

Présents : 4

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C225

**sLille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C225

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE PARTIE
DES PARCELLES AD663 AD664 AD665 AD1535 AD1536 SISES A HAUBOURDIN
RUE LEON GAMBETTA

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 20 Aout 2025 estimant les biens sis à Haubourdin, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Haubourdin

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Rue Léon Gambetta	AD	663	103 m ² Environ	1 m ² Environ
Rue Léon Gambetta	AD	664	101 m ² Environ	9 m ² Environ
Rue Léon Gambetta	AD	665	104 m ² Environ	101 m ² Environ
Rue Léon Gambetta	AD	1535	196 m ² Environ	1 m ² Environ
Rue Léon Gambetta	AD	1536	4 322 m ² Environ	87 m ² Environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
 Pour extrait conforme
 La Présidente
 Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C226

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C226

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A HOUBLIN ANCOISNE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 31 Juillet 2025 estimant les biens sis à Houplin-Ancoisne, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parties de parcelles suivantes sises à Houplin-Ancoisne :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE (à parfaire avec le DMPC)
Rue Guy Mollet	A	2782p1	11 m ² environ
		2785p1	9m ² environ
		2785 p2	4 m ² environ
		2795p1	30 m ² environ
		2800p1	13 m ² environ
		2801p1	13 m ² environ
		2803p1	23 m ² environ
		2805p1	16 m ² environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C227

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A WILLEMS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 24 septembre 2025 estimant les biens sis à Willems, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parties de parcelles suivantes sises à Willems :

ADRESSE	SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE en m ² environ sous réserve du document d'arpentage définitif
Allée des Tourelles	A	1491	PARTIE	52
	A	2440	PARTIE	474
	A	2441	PARTIE	278
	A	3935	PARTIE	62
	A	4046	PARTIE	524
	A	4069	PARTIE	41
Allée des Charmilles	A	3853	PARTIE	802
Rue du Maréchal Foch	A	3657	PARTIE	13
	A	3658	PARTIE	30

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C228

Service Direction Juridique

Objet TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX CADASTREES SECTION BE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 12 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'avis des domaines du 5 décembre 2025 estimant la parcelle BE 413 388 à la somme de l'euro symbolique

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue du Faubourg de Roubaix

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE M² environ sous réserve de l'arpentage définitif
BE	144	Partie	
BE	145	Partie	
BE	146	Partie	B : 1625
BE	414	partie	
BE	413	partie	
BE	388	///	5

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU**Réunion du 9 Décembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTEES	3

Présents :	4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,	

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C229

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C229

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE SAINT JUST CADASTREES SECTION BR

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 13 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue Saint Just

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
BR	129	Partie	A3 : 28 A4 : 409
BR	169	Partie	A1 : 3 A2 : 43

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C230

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C230

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE DE CANNES RUE PAUL DOUMER RUE DE L'ARBRISSEAU ET LOOS CHEMIN DES POSTES CADASTREES SECTION DM ET AO

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 13 Août 2025 estimant les parcelles section DM objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'avis des domaines du 27 novembre 2025 estimant les parcelles section AO objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives.

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue de Cannes rue Paul Doumer rue de l'arbrisseau et LOOS chemin des Postes

VILLE	SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
LILLE	DM	686	PARTIE	LOT A : 120
LOOS	AO	56	PARTIE	LOT A : 31
LILLE	DM	115	///	20
LILLE	DM	450	///	67

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C232

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C232

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A LILLE RUE DES CATICHES ALLEE DES JARDINS
CADASTREES SECTION DW

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 12 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue des catiches allée des jardins

SECTION	NUMERO	PARTIE	SURFACE TRANSFEREEE	
			M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif	
DW	188	PARTIE		1418
DW	185	PARTIE		1866

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C233

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE DES BOIS BLANCS CADASTREES SECTION EN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 12 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue des bois blancs

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREEE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
EN	349	PARTIE	70

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU**Réunion du 9 Décembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**
Mmes Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

 Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C234

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C234

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE BOULEVARD DE BELFORT CADASTREES SECTION IK

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines des 7 avril 2025 12 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE boulevard de Belfort

SECTION	NUMERO	ISSU DE	VOLUMES sous réserve de l'état descriptif de division en volumes définitif	SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
IK	229	///	///	63
IK	457	15	///	1039
IK	464	230	///	1
IK	460	224	///	276
IK	461	224	///	80
IK	462	230	///	605
IK	467	244	///	720
IK	295	PARTIE	Volume de surface à usage de trottoir et de voirie sous porche	42
IK	307	PARTIE	Volume de surface à usage de trottoir sous arcades	430

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ=

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents :	4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,	

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C235

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C235

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A
LILLE BOULEVARD DE BELFORT CADASTREES SECTION IK

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 13 novembre 2025 et du 30 septembre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts, chemins piétons, aire de jeux et leurs accessoires relevant de la compétence de la ville,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la ville de Lille se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille, des parcelles suivantes sises à LILLE boulevard de Belfort

SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
IK	459	224	1121
IK	463	230	56
IK	455	363	397
IK	447	312	7672
IK	442	14	1248
IK	449	313	6
IK	315	PARTIE	21 100 environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : 4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C236

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C236

Service Direction Juridique

Objet TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE BOULEVARD DE METZ CADASTREES SECTION IP

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 13 novembre 2025 et du 30 septembre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'avis des domaines en date du 17 novembre 2025 estimant la parcelle IP 104 objet de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts, chemins piétons, aire de jeux et leurs accessoires relevant de la compétence de la ville,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la ville de Lille se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille, des parcelles suivantes sises à LILLE boulevard de Metz

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE	
			M² environ sous réserve de l'arpentage définitif	
IP	103		1 106	
IP	105		5 447	
IP	168	PARTIE	13 461	
IP	104	PARTIE	15 057	

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : 4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C237

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C237

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A LILLE BOULEVARD DE METZ CADASTREES SECTION IP

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 30 septembre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE boulevard de Metz

SECTION	NUMERO	PARTIE	SURFACE TRANSFEREEE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
IP	168		164

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

BUREAU

Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents :	4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,	

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général	
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation	
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente	
Séverine CUNY, Directrice Juridique	
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet	
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité	
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale	
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement	
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage	

DELIBERATION 25/C240

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C240

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A LILLE RUE D'ARCOLE RUE D'EYLAU CADASTREES
SECTION SW

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 13 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique.

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue d'Arcole rue d'Eylau

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREEE
			M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
SW	532	PARTIE	B : 16
SW	532	PARTIE	C : 15
SW	532	PARTIE	D : 6
SW	532	PARTIE	E : 1
SW	532	PARTIE	F : 2

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

BUREAU

Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 4

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES 3

Présents : 4

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C242

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C242

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE DE FONTENELLE CADASTREES SECTION RY

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines des 13 et 18 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts, chemins piétons, aire de jeux et leurs accessoires relevant de la compétence de la ville,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives.

Considérant que LMH et la ville de Lille se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrément le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille, des parcelles suivantes sises à LILLE rue de Fontenelle.

SECTION	NUMERO	Issu de	SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
RY	357	299	297
RY	359	303	58

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

<u>Présents :</u>	4
Mmes	Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,
<u>Absents, ayant donné pouvoir</u>	3
Mmes	Véronique DELCOURT
	Ghislaine WENDERBECQ
M.	Jean-François DEVILLERS
	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM	Maxime BITTER, Directeur Général
	Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes	Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
	Séverine CUNY, Directrice Juridique
	Leila LAOUFI, Chargée de Projet
	Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
	Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
	Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
	Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C243

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C243

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A LILLE RUE DE FONTENELLE CADASTREES SECTION RY
ET ST

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines des 13 et 18 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue de Fontenelle

SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
ST	249	231	343
ST	246	3	1
ST	247	3	262
RY	356	299	54

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 4

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES 3

Présents : 4

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C244

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C244

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE DE L'ALMA RUE ANDRE CHENIER CADASTREES SECTION TZ

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 13 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique.

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue de l'alma rue André Chenier

SECTION	NUMERO	PARTIE	VOLUMES sous réserve de l'état descriptif de division en volumes définitif	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
TZ	34	PARTIE	VOLUME de surface à usage de trottoir	///	6
TZ	34	PARTIE	///	///	B1 : 56 B2 / 1423
TZ	722	///	///	677	2

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 426, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

BUREAU

Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 4

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES 3

Présents : 4

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C245

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C245

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE FRANCIS DE PRESSENCE RUE DE L'AMIRAL COURBET CADASTREES SECTION XB

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines des 12 et 13 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue Francis de Pressencé rue de l'Amiral Courbet

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE
			M² environ sous réserve de l'arpentage définitif
XB	71	PARTIE	A1 : 8 A2 : 5
XB	40	PARTIE	A3 : 4
XB	15	PARTIE	B1 : 78
XB	16	PARTIE	B2 : 18
XB	101	PARTIE	
XB	102	PARTIE	B3 : 4 B4 : 20
XB	105	PARTIE	217

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C246

SERVICE Direction Juridique

OBJET TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HAIBITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A
LILLE RUE DE L'AMIRAL COURBET CADASTREES SECTION XB

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 22 avril 2025 estimant les biens sis à Lille, objet de la présente délibération,
à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des chemins piétons et leurs
accessoires relevant de la compétence de la ville,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les
statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public
seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences
respectives,

Considérant que LMH et la ville de Lille se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers
le domaine public de la ville de Lille, des parcelles suivantes sises rue de l'Amiral Courbet à Lille

SECTION	NUMERO		SURFACE
			EN M ² environ restant à déterminer avec le DMPC
XB	15	PARTIE	C1 : 471
XB	101	PARTIE	C3 : 68
XB	16	PARTIE	C2 : 158

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au
Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la
présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

BUREAU

Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 4

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES 3

Présents : 4

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C247

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C247

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE JULES GUESDE PLACE DOMBROWSKI CADASTREES SECTION 298AC

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 12 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue Jules Guesde et Place Dombrowski

SECTION	NUMERO	///	ISSU DE	SURFACE EN M ² environ sous réserve du document d'arpentage définitif
298 AC	942	///	680	274
298 AC	940	///	680	11
298AC	749	PARTIE	///	303

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITUREZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**
Mmes Véronique DELCOURT
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C248

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C248

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HAIBITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE
PARCELLE SISE A SECLIN CADASTREE SECTION AN 300

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 20 aout 2025 estimant la parcelle de Seclin, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de la parcelle suivante sise à Seclin rue du Fourchon

SECTION	NUMERO		SURFACE EN M ² sous réserve du document d'arpentage
AN	300	PARTIE	61

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C249

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A TOURCOING ALLEE DE LA SAVONNERIE PAUL TRANOY

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines des 7 et 9 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération,
à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à TOURCOING

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Allée de la Savonnerie Paul Tranoy	ET	335	1200m ²
Allée de la Savonnerie Paul Tranoy	ET	337	135m ²
Allée de la Savonnerie Paul Tranoy	ET	340	125m ²
Allée de la Savonnerie Paul Tranoy	ET	345	1406m ²
Allée de la Savonnerie Paul Tranoy	ET	347	69m ²

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**
 Mmes Véronique DELCOURT
 Ghislaine WENDERBECQ
 M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
 Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
 Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C250

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C250

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE TOURCOING DE DIVERSES PARCELLES
SISES A TOURCOING RUE DU CLINQUET AC 372 375

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 13 mai 2025 estimant les biens AC 372 et 375 sis à Tourcoing, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence communale,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives.

Considérant que LMH et la ville de Tourcoing se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la commune de Tourcoing, des parties de parcelles suivantes sises à Tourcoing :

ADRESSE	SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE
Rue du Clinquet	AC	372 b	PARTIE	3406 m ² environ
		375	///	809 m ²

Ces transferts s'opéreront à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C251

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A LILLE RUE CABANIS ET RUE CASSE CADASTREES
SECTION BT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 13 Août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives.

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue Cabanis rue Casse

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
BT	91	PARTIE	A :24

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
**OPH de la Métropole
 Européenne de Lille**
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU**Réunion du 9 Décembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

ADMINISTRATEURS	7
------------------------	----------

ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
---------------------------------	----------

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3
------------------------------------	----------

Présents :	4
-------------------	----------

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
-------------------------------------	----------

Mmes Véronique DELCOURT Ghislaine WENDERBECQ M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
---	--

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Leïla LAOUFI, Chargée de Projet Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
--

DELIBERATION 25/C252

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C252

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A LILLE RUE PAUL BOURGET RUE ALBERT CAMUS
CADASTREES SECTION DL

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 17 novembre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE rue Paul Bourget rue Albert Camus

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
DL	1224	PARTIE	8
DL	354	PARTIE	22
DL	879	PARTIE	5

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C253

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C253

Service Direction Juridique

Objet TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A
LILLE RUE VAN DEN HEDE CADASTREES SECTION AZ

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines du 13 novembre 2025 et du 30 septembre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts, chemins piétons, aire de jeux et leurs accessoires relevant de la compétence de la ville,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la ville de Lille se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille , des parcelles suivantes sises à LILLE rue Van Den Heede

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE M ² environ sous réserve de l'arpentage définitif
AZ	228	PARTIE	Lot B : 3
AZ	228	PARTIE	Lot C : 1308

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C254

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE TOURCOING D'UNE PARCELLE SISE A
TOURCOING RUE DES PIATS BZ 437

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 16 mai 2025 estimant le bien objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, un terrain de basket, espaces verts, trottoir et leurs accessoires relevant de la compétence communale,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la ville de Tourcoing se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la commune de Tourcoing, de la parcelle suivante sise à Tourcoing :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE EN TOTALITE
Rue des Piats	BZ	437	651 m ²

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

<u>Absents, ayant donné pouvoir</u>	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général	
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation	
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente	
Séverine CUNY, Directrice Juridique	
Leila LAOUFI, Chargée de Projet	
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité	
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale	
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement	
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage	

DELIBERATION 25/C255

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C255

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE D'UNE PARCELLE SISE A
TOURCOING RUE DU TRAIN DE LOOS AC 376 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 13 mai 2025 estimant le bien AC 376 sis à Tourcoing, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique.

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la Métropole Européenne de Lille, de la partie de parcelle suivante sise à Tourcoing :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Rue du Train de Loos	AC	376 e 376 f	2m ² environ 16m ² environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

BUREAU**Réunion du 9 Décembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents :	4
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,	

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :	
MM Maxime BITTER, Directeur Général	
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation	
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente	
Séverine CUNY, Directrice Juridique	
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet	
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité	
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale	
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement	
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage	

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C256

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A TOURCOING RUE HECTOR BERLIOZ AT 597 670 849 853
PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 4 août 2025 estimant les biens sis à Tourcoing, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la Métropole Européenne de Lille, des parties de parcelles suivantes sises à Tourcoing :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE en M ² environ sous réserve du document d'arpentage définitif
Rue Hector Berlioz	AT	597p1	234
Rue de Rennes	AT	670p1 670p2 670p4	180 308 78
Rue Hector Berlioz	AT	849p2	192
Rue Beethoven	AT	853p2	57

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général	
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation	
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente	
Séverine CUNY, Directrice Juridique	
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet	
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité	
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale	
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement	
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage	

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C257

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A TOURCOING RUE DE LINNE AW 673 881 738 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 5 août 2025 estimant les biens sis à Tourcoing, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la Métropole Européenne de Lille, des parties de parcelles suivantes sises à Tourcoing :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE en M ² environ sous réserve du document d'arpentage définitif
Rue Linné	AW	673p1	479
Rue de Metz		881p2	848
		738p1	90
Rue de Metz		738p3	11
		738p5	5

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

DELIBERATION 25/C258

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C258

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE PARTIE
DE LA PARCELLE DZ175 SISE A TOURCOING RUE DES COULONS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 04 Aout 2025 estimant les biens sis à Tourcoing, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, d'une partie de la parcelle sise à Tourcoing

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Rue des Coulons p1	DZ	175	5 182 m ² Environ	661 m ² Environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOUTURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C259

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE PARTIE
DE LA PARCELLE AL63 SISE A WAVRIN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 17 Juillet 2025 estimant les biens sis à Wavrin, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, d'une partie de la parcelle sise à Wavrin

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Rue d'Aquitaine / Avenue de l'Europe / Rue du Dr Schaffner	AL	63	2 381 m ² Environ	44 m ² Environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT**
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTEES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir **3**

Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C260

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C132 DU 13 OCTOBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARTIES DE PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE SISES A HAUBOURDIN ILLIES LILLE MARCQ EN BAROEUL ROUBAIX VILLENEUVE D'ASCQ WATTRELOS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°25/C132 du 13 octobre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont notamment agréé le transfert au domaine public de la MEL d'une parcelle sise à WATTRELOS cadastrée section AR n°648,

Considérant qu'au regard de l'analyse des plans réalisés par le géomètre, LMH et la MEL se sont finalement accordés pour un transfert partiel et non en totalité de la parcelle AR n°648,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer la modification du transfert au domaine public de la MEL en partie et non en totalité comme suit :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE ENVIRON (à parfaire avec le DMPC)
WATTRELOS	Rue Amédée Prouvost	AR	648	P1 : 74 m ² P2 : 467 m ² P3 : 293 m ²

La présente délibération modifie la délibération n°25/C132 du 13 octobre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

Mmes	Véronique DELCOURT	3
	Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
M.	Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leïla LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 TOURCOING

Délibération : 25/C262

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C079 DU 8 JUILLET 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°25/C079 du 8 juillet 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M ²
WATTRELOS	Rue des patriotes	AR	528	56
WATTRELOS	Rue Amédée Prouvost	AR	601	176
TOURCOING	rue d'Anor	DO	289	483
TOURCOING	Rue Paul Verschaeve	AY	360	43
TOURCOING	Rue Paul Verschaeve	AY	362	35
TOURCOING	Allée Martin Luther King	BT	14	22
TOURCOING	Cité sereine rue Lamartine	CL	330	16
TOURCOING	Rue de l'Yser	AO	78	16
TOURCOING	Rue du clinquet	AC	375	809
TOURCOING	Rue du clinquet	AD	897	19
CROIX	Rue de la limite	AE	539	40
LILLE	Rue Edouard Herriot	IK	16	17
LILLE	Rue Georges Mendel	IK	28	17
LILLE	Rue Maxime Gorki	IK	238	89
LILLE	Rue Roger Salengro	3580AM	710	17
LILLE	Rue jules Breton	DM	405	110
LILLE	Rue de cannes	DM	406	17
LILLE	Place Michelet	DW	173	604
LILLE	Rue Canrobert	ES	328	44
LILLE	Rue Boucher e Perthes	NW	172	18
LILLE	Rue Constantine	RY	244	21
LILLE	Rue du pont à raisnes	TT	87	20
LILLE	Rue du pont à raisnes	TT	88	119
ILLIES	Rue de la platte voie	A	1782	376
ILLIES	La plate voie	A	1786	210

ILLIES	Rue de la broelle	A	203	
ILLIES	Rue de la broelle	A	2036	624
ILLIES	Rue de la broelle	A	2039	102
ILLIES	Rue de la broelle	A	2072	120
ILLIES	Rue de la broelle	A	2075	683
ILLIES	Rue de la broelle	A	2076	182

Considérant que la parcelle section A n°2075 sise à Illies doit faire l'objet d'une division parcellaire et en volumes préalablement à son transfert à la MEL

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer la suppression de la parcelle sise à ILLIES cadastrée A n°2075 de la liste des parcelles à transférer à la MEL.

La présente délibération modifie la délibération n°25/C079 du 8 Juillet 2025. Une nouvelle délibération sera présentée au bureau de ce jour pour agréer, le transfert à la MEL du volume issu de la division de la parcelle dont s'agit.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU
Réunion du 9 Décembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents : **4**
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir	3
Mmes Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Leila LAOUFI, Chargée de Projet
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Agathe JOCTEUR MONROZIER, Responsable Développement Foncier et Aménagement
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C263

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C183 DU 17 NOVEMBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE HALLUIN DE DIVERSES PARCELLES SISES A HALLUIN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°25/C183 du 17 novembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont notamment agréé le transfert au domaine public de la commune d'Halluin de diverses parcelles sises à HALLUIN cadastrées section AS 917, 918 et 922,

Considérant que les derniers relevés de surfaces définitifs communiqués par le géomètre ont révélé une différence de plus de 20 m² par rapport à celles exprimées dans la délibération 25/C183 du 17 novembre 2025,

Considérant que ces relevés ont modifié les références cadastrales comme suit : la parcelle AS 922 est devenue AS 1099 et la parcelle AS 918 est devenue la parcelle AS 1096,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer les modifications comme suit :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	1096	1860 m ²
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	1099	949m ²

La présente délibération modifie la délibération n°25/C183 du 17 novembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

